La question sociale et l'école

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **17 (1888)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

maire, telle qu'on la faite, ne saisit pas l'imagination des jeunes personnes; les définitions qu'elles doivent retenir les ennuyent; elles s'effraient des difficultés qui hérissent la science des participes; l'analyse logique les rebute. Notre nouvelle méthode d'appeler d'abord leur attention sur les exemples, de faire passer et repasser sous leurs yeux les expressions, les tournures de notre langue, avant et après l'explication grammaticale, les réconciliera avec une étude devenue moins aride; et, dès qu'elles y trouveront de l'intérêt, leur intelligence, généralement vive, y fera des progrès rapides. »

Il n'y a pas de différences à établir pour ces matières entre les deux sexes. Nous en dirons autant des moyens d'instruction à employer pour développer l'intelligence des enfants jusqu'à l'âge de dix à onze ans, ainsi que des parties: style et composition. Mais il n'en est pas de même pour les autres branches d'instruction.

(A suivre.)

LA QUESTION SOCIALE ET L'ÉCOLE

Malgré l'importance toujours croissante de la question sociale, les instituteurs et l'école ne s'en étaient guère occupés jusqu'ici. Cependant M. l'abbé Rambaud, directeur de la Cité de l'Enfant-Jésus, à Lyon, publiait récemment un ouvrage destiné aux écoles. C'est le résumé des leçons données aux enfants du peuple qui fréquentent l'école établie par lui-même dans l'un des quartiers ouvriers de Lyon. Cet intéressant ouvrage a pour titre : *Economie sociale et politique ou science de la vie.* Il est destiné aux instituteurs qui désirent initier leurs élèves aux grandes questions qu'embrasse l'économie sociale.

Au moment même où nous recevions le livre de notre ami, M. l'abbé Rambaud, le congrès des instituteurs d'Allemagne, réunis à Francfort-sur-Mein, du 20 au 23 mai (1888) discutait ces mêmes questions sociales et adoptait les thèses suivantes :

1° L'organisation actuelle de l'Etat et de la société, le suffrage universel et la participation du peuple à la direction des affaires, la division du travail et notre état social exigent de l'école un enseignement sur les principes les plus importants de la législation et de l'économie sociale;

2° Dans l'école primaire actuelle, cet enseignement ne peut se donner que d'une manière limitée et combinée avec d'autres branches;

3° La place marquée pour cet enseignement, est à l'heure présente, l'école de perfectionnement;

4° L'enseignement a pour but :

a) De faire comprendre aux élèves l'organisation politique et sociale;

b) De leur expliquer l'importance de la situation qu'ils occupent actuellement et qu'ils occuperont plus tard dans la société;

c) D'éveiller en eux le sentiment du respect des lois et de leur inculquer l'intelligence d'une production conforme aux règles économiques.

5° Cette instruction doit être donnée sans esprit de parti et d'une manière accessible à leur intelligence. La connaissance de l'économie sociale et des lois doivent figurer dans le programme des écoles normales.

Parmi les motifs qu'on a fait valoir en faveur de l'introduction de l'économie sociale à l'école, nous remarquons les suivants : A notre époque où il est souvent question d'une science sociale universelle (Weltwirthschaft), il est nécessaire que l'homme n'ait pas seulement une notion de ce qui passe par ses propres mains et de ce que son regard peut embrasser, mais qu'il connaisse aussi un horizon plus étendu de la vie sociale et qu'il soit familiarisé avec ce qui se passe dans le monde.

Ce programme serait admirable si l'enfant était assez développé pour saisir des questions sur lesquelles les savants eux-mêmes sont partagés et si du reste cette nouvelle branche ne venait encore aggraver le surmenage dont tout le monde se plaint. Disons en terminant que les instituteurs qui se récrient sans cesse contre le surcroît de branches qui encombrent le programme scolaire, sont toujours les premiers à réclamer de nouvelles matières. Témoin ces instituteurs allemands qui demandent l'introduction de l'enseignement de l'économie sociale à l'école primaire. R. H.

S.-P. — Au moment même de mettre sous presse, nous recevons de Berne un petit manuel pour l'enseignement de l'économie sociale aux écoles suisses. Il est dû à la plume autorisée de M. Furrer, rédacteur de la *Feuille suisse de commerce.*

UNE ÉCOLE DE COMMERCE

Dans la séance du 13 avril, le Conseil municipal de Genève a discuté le projet d'une Ecole de commerce à fonder. Le Conseil administratif proposait d'accorder un crédit de 34,000 fr. dont la moitié serait affectée à l'installation, l'autre moitié aux frais de la première année.

Dans la discussion il se manifesta une opposition assez sérieuse contre le projet. Tout le monde avouait que la préparation actuelle des apprentis de commerce était tout à fait insuffisante, qu'ils avaient dans la règle une écriture pitoyable, que souvent ils ne savaient pas écrire une lettre correcte ni calculer convenablement, qu'ils étaient complètement ignorants en géographie et qu'ils ne comprenaient guère que quelques mots d'allemand. Mais, disait M. Annevelle, pour quel âge veut-on établir la nouvelle école ?